



Certificat de réalisation

Je soussignée, **Caroline YVANOFF**, présidente de l'Association 5E (Enseignement de l'Écriture pour Élèves, Étudiants et Enseignants), n° SIRET **80098951900015**, organisme de formation enregistré sous le n° **11 75 52208 75** auprès de la Préfecture de Paris et certifié Qualiopi, atteste que M./Mme :

Anne-Cécile Haury

a participé à l'ensemble de la formation

« **Mettre en pratique les techniques de la graphopédagogie** » »

Du 15/07/2024 au 19/07/2025

OBJECTIFS DE LA FORMATION : Former des graphopédagogues.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES : **compétences techniques** (savoir observer une écriture, corriger une mauvaise posture et une mauvaise tenue du crayon, proposer une progression d'exercices adaptés, identifier les signaux d'alerte, identifier la persistance de réflexes primordiaux, améliorer les compétences en copie, connaître les différents publics, identifier la latéralité d'une personne), **compétences collaboratives** (savoir créer une relation de confiance, connaître le système éducatif français, les professionnels paramédicaux, travailler en réseau, mettre à jour ses connaissances) et **compétences organisationnelles** (être capable d'ouvrir un cabinet libéral de graphopédagogie, répondre aux obligations légales, utiliser les réseaux sociaux, respecter la déontologie liée à notre activité)

NATURE ET DURÉE DE L'ACTION : Le type de formation au sens de l'article L6313-1 du Code du travail est : acquisition des connaissances. L'action de formation est d'une durée de 80 h en présentiel, 6 heures de stage d'observation (observation et rédaction) et 20 heures de pratique accompagnée.

Anne-Cécile Haury ayant obtenu une note finale de 77 %, le certificat de compétences en graphopédagogie lui a été délivré le 19 juillet 2025.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Paris, le 24/07/2025

Caroline YVANOFF, présidente de l'association

Enseignement de l'Écriture
pour Élèves, Étudiants et
Enseignants - 5E
81, rue Rébeval
75019 Paris

1 Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
2 Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.